

# *Point Offre*

## *de formation continue*

*Numéro 45 – Mai 2014*

*Zoom : Les pratiques des cadres en matière de  
formation continue (Etude Apec)*

## Actualité du répertoire électronique

### Le programme de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) est en ligne

En France, l'Ofii accueille, à leur arrivée, les étrangers migrants qui souhaitent résider durablement sur notre territoire. Accueilli durant une demi-journée dans les directions territoriales de l'Ofii, le migrant bénéficie d'une séance de formation collective, d'une visite médicale, et d'un entretien individuel avec un auditeur de l'Ofii afin de définir les formations dont il a besoin. A l'issue de cette demi-journée, l'étranger signe le contrat d'accueil et d'intégration (CAI). En fonction des besoins définis par l'auditeur, ce contrat signé avec le Préfet, représentant de l'Etat, permet au migrant de bénéficier :

- ☞ d'une formation civique présentant les valeurs et les principes de la République française ;
- ☞ d'une session d'information sur la vie en France ;
- ☞ d'un bilan de compétences professionnelles ;
- ☞ d'une formation linguistique, si nécessaire.

[Voir le programme](#)

## Volume des données au 5/05/2014

### Organismes :

Centres de formation continue	<a href="#">Nouvelles créations 2014</a>
872	

### Actions de formation sur fonds publics :

Financier	Programme	Total sessions
Conseil régional	Programme régional de formation professionnelle continue 2013-2014	866
Pôle emploi	Programme des actions conventionnées Pôle emploi (AFC) 2014	47
Pôle emploi	Programme POE Collectives	9
Agefiph	Programme Agefiph 2014	22
Direccte	Programme Compétences clés 2014-2015	35
Etat	Ofii	19
		<b>998</b>

### Actions de formations sur fonds privés :

	Total sessions
Actions certifiantes	155
Actions non certifiantes	201
	<b>356</b>

Le Crefor a pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Ce répertoire est consultable sur notre site internet : <http://offredeformation.crefor-hn.fr/>



## ZOOM sur les pratiques des cadres en matière de formation continue (Etude Apec)

L'Association pour l'emploi des cadres (Apec) a publié en mars dernier, le résultat d'une enquête quantitative menée auprès de 1 400 cadres en poste sur leurs perceptions et pratiques en matière de formation continue. Cette étude repose sur une enquête par questionnaire électronique réalisée en septembre 2013 auprès d'un échantillon de 1 400 cadres en poste dans le secteur privé au moment de l'enquête. Un redressement des résultats a ensuite été réalisé à partir de la répartition des cotisants Agirc (articles 4 et 4 bis) par âge et par sexe. Les résultats sont représentatifs de la population des cadres en France.

Nous allons nous intéresser plus particulièrement dans cet article, aux pratiques de formation continue des cadres en poste.

### 50 % des cadres ont suivi au moins une formation au cours des 2 dernières années précédant l'enquête.

Depuis de nombreuses années, la lisibilité de l'offre de la moitié des cadres en poste interrogés ont suivi une formation au cours des 2 dernières années. Près d'un tiers des cadres n'ont pas suivi de formation depuis au moins 2 ans. 18 % des cadres n'ont jamais suivi de formation.

### Des différences liées à l'âge

20 % des cadres de 50 à 54 ans n'ont jamais suivi de formation, soit autant en proportion que ceux âgés de moins de 30 ans. La proportion des cadres ayant suivi une formation depuis 5 années et plus est moindre chez les plus jeunes que chez les plus âgés, ce qui laisse penser que l'accès à la formation continue varie selon l'âge.

### Des différences liées à la taille des entreprises

27 % des cadres des entreprises de moins de 50 salariés n'ont jamais suivi de formation continue contre seulement 12 % des cadres de 1 000 salariés et plus. 35 % des cadres des entreprises de moins de 50 salariés ont bénéficié d'une formation continue depuis moins de 2 ans contre 60 % des cadres des entreprises de plus de 1 000 salariés. Au-delà de cette taille, le taux d'accès ne varie que peu entre les entreprises de taille moyenne et ne progresse sensiblement que dans les très grandes entreprises.

### Des formations qui favorisent plutôt l'approfondissement des connaissances

La formation continue suivie a permis un approfondissement des connaissances déjà acquises dans 61 % des cas, plutôt que l'acquisition de nouvelles connaissances (39 %).

### Le plan de formation de l'entreprise se révèle comme le dispositif dominant

60 % des cadres en poste enquêtés indiquent que la dernière formation suivie faisait partie du plan de formation de l'entreprise. Le Dif arrive en seconde position des dispositifs de formation les plus utilisés (20 %).

### Qui est à l'origine de la dernière formation ?

Le manager est le plus souvent à l'origine de la dernière formation quand les cadres sont jeunes. Le service formation (ou son équivalent) est plus à l'initiative pour les managers et les cadres de 55 ans et plus.

### La majorité des sessions de formation ont duré moins de 5 jours

57 % des cadres déclarent que leur dernière formation a duré moins de 5 jours, dont 31 % deux jours ou moins. Sur le plan organisationnel, les sessions de formation ont été généralement collectives, avec des salariés issus d'entreprises diverses. Près de 90 % des cadres ont suivi des formations en présentiel.

### Les formations sont généralement peu ou pas certifiées

L'attestation des formations suivies s'est principalement bornée à une attestation de stage (37 %). Dans 31 % des cas, aucune attestation n'a été délivrée. L'obtention d'un diplôme reconnu par l'Etat représente 13 % des validations, les certifications de qualification professionnelle en représentent 10 %. Ce sont les cadres de moins de 35 ans qui ont le plus souvent suivi une formation diplômante ou ont obtenu un certificat de qualification professionnelle.

### Le Dif a été majoritairement utilisé durant le temps de travail

Près de 2 tiers des cadres ont utilisé leur Dif pendant leur temps de travail. Les femmes cadres ont utilisé leur Dif le plus souvent que les hommes en dehors du temps de travail (25 % des femmes contre 19 % des hommes). 81 % des cadres qui n'ont pas utilisé leur DIF n'en ont jamais fait la demande.

### Les autres dispositifs

15 % des cadres suivent ou ont suivi une formation dans le cadre d'un Cif. 9 % des cadres réalisent ou ont réalisé une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Source : Les études de l'emploi cadre n°2014-12 – Apec

[Consultez l'étude](#)

## Communiqués

Philippe DOLE (Inspection générale des Affaires Sociales) a été chargé par l'ancien ministre Michel SAPIN d'une mission d'appui relative au CPF quant aux conditions d'éligibilité, de qualité et des modalités d'achat de formation. Dans ce cadre, il est demandé aux Carif-Oref de fournir des éléments susceptibles d'éclairer les membres de la commission quadripartite, à partir d'un support représentatif des qualifications, certifications, socle de compétences auxquelles préparent les actions financées par les Régions. Lors du « groupe Offre de formation » qui s'est tenu le 8 Avril dernier, les équipes techniques des Carif-Oref ont été informé précisément de cette demande. Une extraction des données issues des bases de données respectives a été réalisée et envoyée afin de répondre à cette demande.

### Vendredi du Crefor spécial Réforme de la formation professionnelle

Dans le cadre de sa mission d'information, le Crefor vous convie le 6 juin après-midi (14 h 30 à 17 h) à l'amphithéâtre du Pôle régional des Savoirs au 115, boulevard de l'Europe à Rouen. Le thème de cette manifestation est : **Le cadre général de la réforme – Perspectives et enjeux** (intervenant Jean-Philippe Cépède, directeur du pôle juridique de Centre Inffo). La finalité de cette journée est de vous aider à dégager les apports de la nouvelle loi sur la formation professionnelle et de mettre en relief certains aspects.

Merci de vous inscrire sur : <http://rencontres.crefor-hn.fr>

**Inscription obligatoire compte tenu des places disponibles.**

D'autres vendredis du Crefor sur la nouvelle loi sur la formation professionnelle sont également programmés :

- Vendredi 3 octobre 2014 : **Le conseil en évolution professionnelle – Les enjeux**  
Jean-Philippe Cépède (Centre Inffo)  
Le Fongécif  
Pôle emploi
- Vendredi 17 octobre 2014 : **Le compte personnel de formation - Modalités et applications**  
Un intervenant national  
Deux acteurs régionaux
- Vendredi 7 novembre 2014 : **La gouvernance**  
Table ronde avec les acteurs régionaux : La Région et l'Etat, un représentant des employeurs, un représentant des salariés

Toutes ces réunions se tiendront de 14 h 30 à 17 h dans l'amphithéâtre du Pôle régional des Savoirs, 115 boulevard de l'Europe à Rouen.



Le CREFOR est un Groupement d'Intérêt Public administré par l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor Haute-Normandie. Directeur de la publication : Luc Chevalier.

Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau, Céline Mothelay.

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).

©Point Offre 2009-2014

CREFOR Haute-Normandie – Pôle Régional des Savoirs. - 115, bd de l'Europe – BP1152. – 76176 ROUEN cedex 1